

<http://jesuschristenfrance.fr/france-europe-et-christianisme/article/le-chaos-migratoire>

Le chaos migratoire

- France, Europe et Christianisme -



Date de mise en ligne : lundi 23 juillet 2018

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

Le chaos migratoire qui s'installe est le fruit d'un système économique mondial désordonné. Pour envisager des solutions, il convient de rompre avec les logiques libérales qui dominent la mondialisation

« Le monde est confronté à une crise migratoire majeure. Il convient tout d'abord de définir ce qu'est une « crise migratoire ». En effet, tout mouvement de migration ne constitue pas par principe une « crise majeure », même s'il est le plus souvent lié à des difficultés particulières dans les pays d'origine. Un mouvement migratoire peut être qualifié de « crise majeure » lorsque ses causes traduisent une situation structurellement délétère dans les pays de départ, lorsqu'il provoque une déstabilisation importante des pays d'accueil - économique, sociale, culturelle et/ou sécuritaire - et lorsque le nombre d'immigrés rend très difficile, voire impossible, un accueil décent et une intégration suffisante.

Les phénomènes migratoires que nous connaissons aujourd'hui réunissent ces trois critères. Cette « crise » manifeste clairement un désordre du monde, à un degré tel que l'on peut parler de « crise systémique » : la crise migratoire est notamment liée à ce que l'on nomme mondialisation ou globalisation, à cette transformation extraordinaire du monde causée par le système économique mondial - un turbo-capitalisme financiarisé - qui produit des déséquilibres économiques et des désordres géopolitiques (les guerres qui causent les mouvements de réfugiés sont bien souvent au service des appétits économiques et financiers). D'une certaine manière, le monde ne « tourne pas rond ».

Un libéralisme migratoire

Ce désordre n'est donc pas seulement lié au fait que les obstacles au développement sont nombreux pour les pays du Sud, assujettis à une nouvelle forme de colonialisme économique et bien souvent paralysés par des structures politiques corrompues par les puissances économiques. Il ne suffirait pas d'introduire un peu de vertu ici et là pour résoudre la question. Ce désordre est bien systémique. Depuis le début des années 1990, nous sommes entrés dans un système fondé sur le libre-échange. Le principe même du libre-échange exige la suppression (ou le contournement) des frontières. Nous voici donc confrontés à un triple libéralisme : un libéralisme financier (libre-circulation des capitaux), un libéralisme marchand (libre-circulation des marchandises), un libéralisme migratoire (libre-circulation des hommes).

Ces trois libéralismes vont ensemble : il est incohérent de dénoncer le libéralismes financier et marchand en oubliant le libéralisme migratoire. Ce libéralisme migratoire joue en effet un rôle spécifique dans ce processus de mondialisation :

" Importer une main d'oeuvre jeune dans les pays européens vieillissants.

" Faire pression à la baisse sur les salaires.

" Dissoudre les identités pour rendre les populations culturellement interchangeable, donc malléables et disponibles selon les besoins de la production.

C'est ce parfait cynisme qui fut à l'oeuvre en Allemagne à l'été 2015, à la demande du patronat allemand, lorsque Madame Merkel a ouvert les vannes à un afflux massif de réfugiés. Ce n'est pas un hasard si le plus grand nombre de ces réfugiés étaient des hommes seuls, jeunes ou dans la force de l'âge. D'une certaine manière, leurs caractéristiques correspondaient à la « commande » du patronat.

Une propagande de masse

Ce processus migratoire voulu par les puissances économiques et financières s'accompagne d'une campagne de conquête culturelle et idéologique, avec l'appui des médias de masse :

" Promotion du principe de libre-circulation (mondialisation heureuse, croissance, emploi, etc.).

" Diabolisation de la notion de frontière, présentée comme le symbole du repli, de l'égoïsme et de l'isolationnisme.

" Promotion d'une idéologie multiculturelle.

" Fabrication de la figure sacrale et intouchable du migrant.

" Indifférenciation du type de migrations, rendant floues les distinctions entre migrants économiques, réfugiés de guerre et demandeurs d'asile.

" Diabolisation de la distinction entre types d'immigrations, présentée comme une forme de discrimination.

" Transformation du vocabulaire (migrant ou réfugié à la place d'immigré, disparition de la notion d'immigration clandestine).

" Humanitarisation du débat sur l'immigration, réduit à sa dimension morale (accueillir c'est bien, réguler c'est mal).

" Diabolisation des opposants au libéralisme migratoire (charge sémantique disqualifiante : nationalisme, populisme, racisme, xénophobie, repli identitaire, isolationnisme, protectionnisme).

" Conversion d'un certain nombre d'associations humanitaires en promoteurs et instruments facilitateurs de la migration de masse.

" Martelage du caractère inéluctable du phénomène migratoire de masse.

Ces éléments de langage constituent une propagande de masse au service des politiques migratoires libérales. Ces politiques publiques favorisent la désorganisation des contrôles aux frontières (l'espace Schengen rend inopérant le contrôle des frontières extérieures et intérieures de l'Union européenne), des législations rendant toujours plus difficiles les reconduites à la frontière, un regroupement familial permettant de fixer les populations immigrées, un accès toujours plus aisé à la nationalité, etc.

Un enjeu majeur pour le système économique

L'Union européenne a tenté d'imposer ce type de politiques migratoires à l'ensemble des pays européens,

notamment en exerçant une forte pression sur ceux qui refusaient de s'y plier. C'est ainsi que les pays du groupe de Visegrad (Pologne, Hongrie, République Tchèque et Slovaquie) ont été l'objet de menaces de sanctions, de procédures d'infraction, de réduction des fonds structurels. Si l'Union européenne a pris le risque énorme de se fracturer elle-même en poursuivant de telles velléités punitives, c'est parce que l'enjeu est essentiel : c'est l'un des aspects majeurs de la globalisation qui se joue ici. Si tous les pays ne jouent pas le jeu, le système économique fondé sur le principe de libre-circulation en est affaibli.

D'une certaine manière, les puissances choisissent de prendre le risque d'un certain chaos migratoire, d'une division de l'Union européenne et d'une fracture avec les opinions publiques plutôt que de renoncer à l'émergence d'un monde global de libre circulation des capitaux, des marchandises et de la main d'oeuvre. Dans cette logique, les hommes sont réduits à leur dimension de producteurs-consommateurs et les droits des peuples sont piétinés : droit au développement, droit à vivre et travailler dans son pays, droit à la culture, droit à la continuité historique, droit à la sécurité, etc.

Le besoin de frontières

Or, les pays du Sud ont besoin de pouvoir retenir sur leur sol leurs forces vives ; et les pays européens ont besoin de pouvoir mettre en place de véritables politiques migratoires. Pour cela, ils ont besoin de frontières. En effet, les frontières constituent l'un des outils majeurs d'une politique migratoire. Contrairement à ce qui est souvent avancé de manière manichéenne, une politique migratoire n'est pas nécessairement une politique qui exclut par principe toute migration. Une frontière n'est pas faite pour être définitivement et absolument fermée, elle est faite pour réguler. Et elle est « un espace de négociation » avec les pays du Sud, comme le précise l'universitaire Stephen Smith[1].

Les pays européens n'ont pas à choisir entre « immigration zéro » et « anarchie migratoire », ils ont à mener un politique raisonnable. Il est vrai en effet que cela fait partie de notre tradition, de notre honneur et de nos devoirs d'accueillir des personnes persécutées, des réfugiés de guerre et des personnes qui fuient la misère. Cela doit pouvoir se faire de manière maîtrisée, en respectant autant que possible le bien commun des pays d'accueil, celui des pays d'origine, et in fine le bien commun global d'un monde qui gardera quoiqu'il arrive un certain niveau d'interdépendances. Il s'agit dès lors de déterminer des critères d'accueil (donc distinguer entre les types d'immigration) et un nombre jugé accessible. Dans ce cadre, non seulement les contrôles aux frontières ne sont pas en contradiction avec une authentique politique migratoire d'accueil, mais encore en sont-ils la condition sine qua non.

La justice ou la guerre

En parallèle, nos pays européens sont confrontés à un enjeu démographique important. Ils ont tort de croire qu'il soit possible de compenser leur déficit démographique par l'immigration. D'une part parce que si tous les hommes sont égaux en nature et en dignité, les peuples ne sont pas interchangeables. L'homme est en effet un être social et culturel. D'autre part parce que l'absorption du surplus démographique de l'Afrique ne peut que rendre la vie commune impossible dans les pays d'accueil en même temps qu'elle ne résout pas le problème structurel de l'Afrique. Respecter le droit au développement des nations implique de les aider à fixer leurs forces vives sur leur sol, exige de renoncer à l'impérialisme géopolitique mis au service de logiques marchandes, et à fournir une aide au développement enfin libérée des appétits de prédation.

Mais si nous poursuivons la marche actuelle de la mondialisation exigée par le système économique global, la vie commune deviendra impossible, entre cultures sur notre sol, mais aussi entre continents et nations. D'une certaine manière, nous avons le choix entre la justice et la guerre.

Guillaume de Prémare

[1] Professeur d'études africaines à l'Université de Duke (Etats-Unis), Stephen Smith est l'auteur de *La ruée vers l'Europe* (Grasset, 2018). Dans un entretien récent au magazine *Jeune Afrique*, il déclare : « Il appartient aux Européens de décider qui entre chez eux et qui n'entre pas. L'Europe ne peut se désintéresser de son voisin africain, elle doit comprendre qu'une frontière n'est pas une barrière baissée ou levée mais un espace de négociation. » »

Source :

Cet article est extrait de la revue *Permanences* de Mai-Juin 2018 « Immigration et droits des peuples » (numéro 568-569, p. 6 à 8)

[Ichtus](#)